

Schéma départemental d'amélioration de L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES au public

L'observatoire

Conseil national de l'information statistique 31 janvier 2019

le Départemen

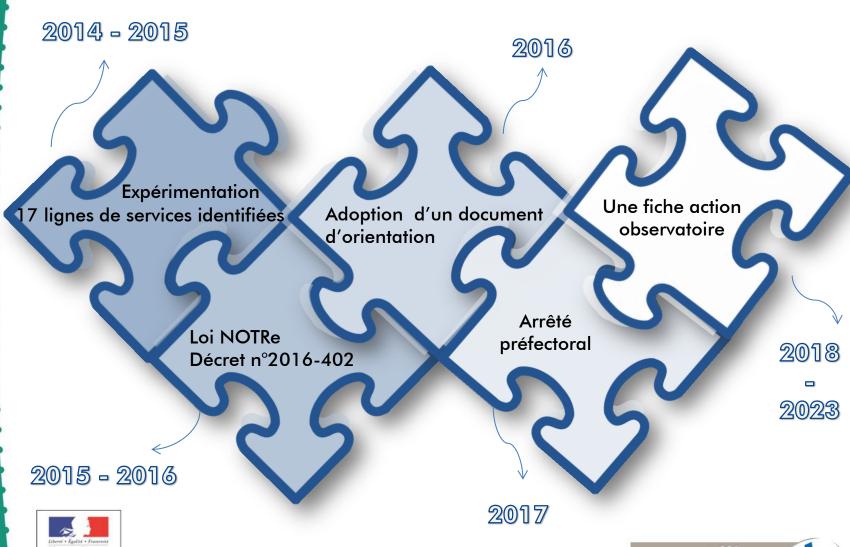


L'adoption du schéma

PRÉFÈTE DE L'ALLIER



le Département



Les services au public du schéma









Observatoire : les 3 constats de départ 🕄

Multiplicité d'observatoires existants

- L'observatoire des territoires (CGET)
- L'observatoire national de la présence postale (La Poste)
- L'observatoire des fragilités (CARSAT/CGSS)
- L'observatoire carto santé (ARS)
- L'observatoire très haut débit (Mission THD)



Des bases de données non à jour, incomplètes ou inexistantes

- Stations-service (base via carburant.gouv.fr)
- Les commerces via sirene (insee)
- Distributeurs automatiques de billets (base inexistante)
- Les structures de l'accompagnement au numérique (base non à jour)

« Les bourbonnais connaissent mieux leur territoire que les GAFA »

- Les usagers
- Les professionnels











Observatoire : la mise en œuvre 2018 🕬



Mars à juin

Juillet à novembre

Création de bases de données via une carte collaborative

- Cartopartie 1: les stations-service, stations de recharge électrique, distributeurs automatiques de billets.
- Cartopartie 2: les commerces alimentaires.
- Cartopartie 3: les services numériques.

Lien : http://www.allier.fr/606-carte-participative.htm

Valorisation des données via l'observatoire

- Consolidation des bases de données avec les partenaires (chambres consulaires, CAF, pôle emploi de l'Allier).
- Élaboration des cartes du temps d'accès.
- Apport statistique relatif aux enjeux de l'accès aux services.

Lien:

https://cg03.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=50ce609100e94044bd56e1f874d6e4ae



Créer / Corriger / Compléter les données



Premier bilan de l'observatoire













APPORTS

- Démarche participative.
- Mutualisation des bases de données (État, Département. chambres consulaires, Assurance maladie, associations...).
- •Un outil cartographique partagé et ouvert.

DIFFICULTÉS

- Manque d'interopérabilité entre les bases de données.
- Manque de données à l'échelle infradépartementale (ex : la disponibilité, qualité, facilité d'accès des services).

MANQUES

- •Des bases de données divergentes (ex: l'offre de soins).
- •La fréquence de mise à jour des bases de données (ex: base à n-2).
- Les données prospectives.
- •L'harmonisation du secret statistique.





Les perspectives 2019-2023



Axe de travail en Allier



- Observer le phénomène du **non** recours aux droits.
- Observer l'itinérance des services (commerces, éducation...).
- Observer les problématiques d'accès aux soins.
- •Observer l'accès à la mobilité.
- L'accès aux services pour les personnes en situation de handicap.

IQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Les besoins identifiés du Cnis

(projet d'avis du moyen terme de la Commission Territoire et Services publics, services aux publics)





- Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires (point n°1, Commission Territoire).
- Mesurer et analyser la mobilité des personnes (point n° 7, Commission Territoire).
- Mesurer l'accès aux équipements et services (point n° 9, Commission Territoire).

- Observer parcours des personnes âgées (point n°1, Commission Services public, services aux publics).
- Mesurer le non recours aux droits sociaux (point n° 2, Commission Services public, services aux publics).



Schéma départemental d'amélioration de L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES au public de l'Allier



Améliorer l'accès des services dans l'Allier



Préfecture de l'Allier 2, rue Michel de l'Hospital CS 31649 03016 MOULINS CEDEX

Téléphone : 04 70 48 30 00 Courriel : prefecture@allier.gouv.fr



Hôtel du Département 1 avenue Victor Hugo 03000 MOULINS

Téléphone : 04 70 34 40 03 Courriel : contact@allier.fr

allier.fr

allier.gouv.fr



@Prefet03



@departementdelallier





@Prefet03



@allierdpt

